

La Fondation FEREC favorise les innovations dans le monde des infrastructures de mobilité

- I. Les infrastructures et les réseaux constituent des éléments essentiels du cadre de vie de nos concitoyens, de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des acteurs.
- II. Les acteurs français de ce secteur ont un savoir-faire certain, acquis de longue date dans le cadre d'un processus impliquant les entreprises, les ingénieristes et les maîtres d'ouvrages, dont l'Etat, longtemps le donneur d'ordre dominant. Ce savoir-faire est aussi largement reconnu à l'étranger et a contribué à ce que les acteurs français se classent parmi les meilleurs mondiaux.
- III. Pour autant, ce secteur est confronté à des défis majeurs :
 - Maintenir la qualité de service et prolonger la durée de vie des infrastructures existantes.
 - Adapter les coûts de construction et de maintenance aux contraintes financières des maîtres d'ouvrage, renforcer la compétitivité.
 - Soutenir la filière en accompagnant ses hommes et ses femmes dans le développement de leur savoir-faire et de leurs expertises.
 - Développer et généraliser des pratiques du développement durable : économies de ressources non renouvelables, réduction de l'empreinte carbone, préservation du patrimoine vivant, technique et culturel.
 - Faire de la transition numérique une opportunité majeure pour le secteur et un levier pour l'attractivité des différents métiers.
- IV. Maintenir la technique française à son niveau dans la concurrence internationale nécessite un effort permanent et soutenu de recherches et d'innovations. Cet effort est d'autant plus efficace qu'il est partagé entre les nombreux acteurs sous la forme d'une recherche collaborative, validées par des expérimentations de terrain et faisant évoluer en continu la « technique française » pour les infrastructures.
- V. Pour favoriser le renforcement de cette recherche collaborative, cinq acteurs ont décidé d'unir leurs moyens dans le cadre d'une fondation d'entreprise, Recherche collective pour la construction et les infrastructures (FEREC) : un grand maître d'ouvrage : SNCF réseau et quatre entreprises de constructions, Eiffage Infrastructures Vinci construction, Eurovia et Colas.

Les statuts ont été approuvés par le Préfet de Paris le 3 octobre 2017 et publié au Journal Officiel le 18 novembre 2017.

La Fondation est évidemment ouverte à d'autres participants et devrait s'élargir dans le courant de l'année 2018.

A ce stade, elle va disposer d'un budget annuel de 350 000 € durant cinq ans.

- VI. Les interventions de la Fondation ont pour objectif de déclencher ou de soutenir des actions avec un fort effet de levier, démultipliant les moyens qu'elle peut mettre. Elle prévoit de privilégier :
- des travaux de réflexion prospective (séminaires, groupes d'études) sur les besoins du secteur ;
 - des opérations d'amorçage sur des besoins de recherche et des moyens d'y répondre : incubation d'idées, études exploratoires, études d'opportunité et de faisabilité ;
 - la levée d'éventuels verrous financiers dans de projets de recherche en cours, en accompagnement des efforts des partenaires du projet ;
 - des opérations de valorisation et de diffusion de résultats de recherche ou d'innovations, de façon à en voir la pratique se répandre plus largement sur le terrain.
- VII. Pour marquer le début de son fonctionnement effectif, la Fondation lance un premier appel à propositions sur la thématique de «Des innovations numériques pour la conception, la construction, l'évaluation et la maintenance des infrastructures ».